



**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322\_04-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

N° DBC 20220322-04

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 16H

**Date de la convocation :** 16 mars 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 16h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Éric CABROLIER, Patrice BION.

#### Membres ayant donné pouvoir :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

**Membres du Bureau absents excusés :** Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Serge THEALLIER, Serge FAYET, Michel COUPERIER

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ AMÉNAGEMENT DES EXTÉRIEURS DU SIEGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE

*Rapporteur : Bernard VIGNAUD, Vice-Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code de la Commande Publique ;  
**Vu** la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;  
**Vu** la délibération n° 20220322-61 du Conseil communautaire autorisant le Président à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Thiers pour l'aménagement des extérieurs du siège de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (TDM).

**Considérant** le besoin d'aménager l'extérieur du bâtiment du siège de Thiers Dore et Montagne afin d'accueillir au mieux les usagers (personnels, élus, partenaires, publics) ;

## AR Prefecture

063-200070712-20220322-DBC20220322\_04-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

**Considérant** que ce projet répond aux enjeux actuels de développement durable par plusieurs aspects : gestion des eaux pluviales grâce à la création de places de parking perméables et à l'aménagement d'espaces verts, création de places de parking dédiées aux véhicules électriques ;

**Considérant** que cet aménagement va faciliter l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) depuis l'arrêt de bus ou les places de parkings dédiées jusqu'au bâtiment ;

**Considérant** que le quai bus et le trottoir sont situés sur la voirie communale, et permettent également l'accès au siège de TDM ;

**Considérant** qu'une consultation, lancée sous forme de procédure adaptée, en groupement de commande avec la ville de Thiers, a été réalisée concernant ce marché ayant pour objet l'aménagement des extérieurs du siège de TDM.

Le rapporteur expose les éléments suivants :

Les prestations ont été réparties en 2 lots.

- Lot 1 – Voirie

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de EUROVIA DALA SAS, pour un montant de 80 770,00 euros hors taxe pour la part de TDM et 11527,00 pour la part de la ville de Thiers.

- Lot 2 – Espaces verts

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de JD PAYSAGES, pour un montant de 17 470,68 euros hors taxe.

Le montant total des offres sur les lots 1 et 2 est de 98 240,68 euros hors taxe pour la part TDM et 11 527,00 euros hors taxe pour la part ville de Thiers.

La commission des marchés à procédure adaptée (CMA) réunie le 8 mars 2022 a émis un avis favorable pour l'attribution des lots 1 et 2.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Suit** l'avis de la CMA ;
- **Approuve** l'attribution du marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement des extérieurs du siège à l'entreprise EUROVIA DALA SAS, 222 avenue Jean Mermoz - ZI du Brézet - 63039 CLERMONT FERRAND Cedex 2, pour le lot 1, pour un montant de 80 770,00 euros hors taxe soit 96 924,00 euros toutes taxes comprises, et à l'entreprise SAS JD PAYSAGES - DEAT PAYSAGES, ZA LES CROUTES - ROUTE D'ARGNAT, 63530 SAYAT, pour le lot 2, pour un montant de 17 470,68 euros hors taxe soit 20 964,82 euros toutes taxes comprises ; pour un montant total de 98 240,68 euros hors taxe soit 117 888,82 euros toutes taxes comprises ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision

TOTAL VOTANTS : 22

Membres présents : 20

Membres représentés : 2

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 22

Pour : 22

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

